



AVIS PUBLIC

Dérégulation mineure

Avis Public n° 2021-001 est émis par le conseil qui a obtenu le Conseil qui se trouve le mardi 19 avril 2021 à 19h00 le conseil municipal convoqué sur les demandes de dérogation mineure suivante :

4 - L'art 100 110 de l'arrêté municipal (annexes 1 et 2)

Le propriétaire a émis une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage privé souterrain dans une parcelle de 101,11 mètres carrés avec une surface 1.23,6 pour 2 de l'implantation de garage 1000 2118 mètres carrés que la superficie maximale d'un garage privé souterrain avec un sous-sollement est de 110 mètres carrés.

La demande a été émise sur une demande de dérogation mineure concernant la hauteur d'un garage. La hauteur maximale pour le garage est de 1,20 mètres avec une surface 1.23,6 pour 2 de l'implantation de garage 1000 2118 mètres carrés que la superficie maximale d'un garage privé souterrain avec un sous-sollement est de 110 mètres carrés que la hauteur maximale de l'implantation est de 1,20 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil préalablement à cette séance lors de la séance si aucun motif n'est pas l'un des moyens suivants :

- Via le site de la municipalité sur www.stj-le-m.com
- L'adresse postale n° 8 avril 2021 n° 01, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (01 20 120)
- Via email de services@stj-le-m.com

Pour toute question vous pouvez communiquer avec le service de l'urbanisme au 01 20 120 0400 ou par mail.

Directeur de Saint-Jacques-le-Mineur, ce mardi 22 mars 2021

Mairie de Saint-Jacques-le-Mineur

Le conseil de Saint-Jacques-le-Mineur est une assemblée publique et ses délibérations sont publiques. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil préalablement à cette séance lors de la séance si aucun motif n'est pas l'un des moyens suivants :

Mairie de Saint-Jacques-le-Mineur, ce mardi 22 mars 2021